

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 512

présenté par

M. Juanico, Mme Manin, Mme Victory, Mme Tolmont, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 15**

I. – Compléter l’alinéa 3 par la phrase suivante :

« Un rapport de mise en œuvre de ce dispositif est présenté annuellement au conseil d’administration de l’établissement. »

II. – En conséquence, procéder au même ajout à l’alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à ce qu’un rapport quant aux primes versées et dispositifs d’intéressements mis en place soit remis chaque année au conseil d’administration de l’établissement.

Conformément au code de l’éducation, le conseil d’administration détermine la politique de l’établissement et approuve les comptes.

Dès lors, ce rapport permettra à l’instance dirigeante des établissements de se prononcer en ayant une visibilité sur ce point précis, et afin qu’un dialogue se mette éventuellement en place afin de mieux orienter les primes sur les années suivantes, vers les priorités fixées par le différents conseils.